

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 6 décembre 2021 à 19h00, à la salle du conseil communal de Paudex.

Le président

Ouvre la séance à 19 heures.

Mmes Laurence Crot, Nicole Samuel Manzo, et MM Mohammed Khelidj, William Baer, Julien Gourdet, Paul Milliet et Esteve Ramon sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

37 conseillères et conseillers sont présents, 7 sont excusés et 1 personne non excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

Présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le président

Aucune communication.

4.

PREAVIS MUNICIPAL N°7/2021 – GESTION DES DECHETS DIRECTIVE RELATIVE A LA PERCEPTION DES TAXES SPECIALES POUR L'ANNEE 2022

M. Lemmel

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

M. Curdy

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

Le président

Les deux commissions sont chaleureusement remerciées pour leur travail.

Ouvre la discussion sur le préavis.

M. Farinelli Demande s'il est possible d'étudier le coût pour un ramassage des gros encombrants une fois par année.

Mme Dillner-Reichen Relève que ces gros encombrants ont été supprimés car les habitants ne respectaient pas le tri. La société de ramassage prenait le tout et retriait, avec un coût pour la commune. Une analyse peut être faite concernant le coût, toutefois, la problématique des déchets sauvages ne sera pas résolue.

Mme Christine Fontannaz s'absente à 19h16. Le nombre de conseillers présents passe à 36.

Le président Passe au vote sur les conclusions du préavis ;

- ✓ 35 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis est accepté avec un avis contraire.

Mme Dillner-Reichen Remercie le conseil d'avoir accepté son premier préavis.

5. **PREAVIS MUNICIPAL N°9/2021 – BUDGET POUR L'EXERCICE 2022**

M. Lemmel Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

Mme Christine Fontannaz revient 19h20. Le nombre de conseillers présents passe à 37.

Le président Remercie l'ensemble de la COFIN pour son rapport.

Passe en revue le rapport page par page et ouvre la discussion.

M. Desbaillets Page 5, point 130. 3011 - 130.3012 - 130.3030 désire un éclaircissement entre le salaire du personnel occasionnel, notamment au niveau des charges spéciales.

M. Kehtari Précise que c'est la part employé – employeur, les deux sont reportés dans ce poste.

M. Desbaillets Se demande pourquoi la part employé est payée par la commune.

M. Hofmann Informe que la part employé est déduite du salaire directement et payée par l'employeur aux services concernés.

Désire des précisions sur le point 120.3102 avec un budget à CHF 24'000.- certainement lié à la nouvelle collaboration avec le journal Le Courrier. Et demande si cela annonce la fin du Coquadit et si cela diminuera les charges s'y référant.

M. Kehtari

Précise que pour l'heure, il n'y a pas de décision prise sur une éventuelle suppression. Le Coquadit sera édité en 2022, et sera une année de test sur son maintien ou non.

Rappelle que le courrier est hebdomadaire et permet d'informer la population sans attendre le semestre.

M. Chaubert

Explique que le choix s'est tourné sur le Courrier, car depuis quelques années, toutes les communes du Lac se sont affiliées à ce journal.

M. Hofmann

Relève qu'au point 130.3012, salaire du personnel occasionnel, une augmentation de 60% est constatée et souhaite en connaître les raisons.

Mme Ravessoud

Précise qu'en 2021, ces écritures ont été passées dans ce compte de charge, correspondant aux prêts pour les aides voiries, nettoyages de la plage pour l'été et les piquets neige. Pour 2022, ces charges seront attribuées dans les salaires.

M. Hofmann

Point 15 « affaires culturelles et loisirs », les charges au budget passent à CHF 106'000.- et constate que la participation au centre sportif de Malley a un fort impact sur ce poste.

M. Chaubert

Précise que la facture pour 2020 est arrivée en 2021, de surcroît avec un coût supplémentaire et que cela ne figurait pas dans les comptes 2020.

M. Kehatri

Relève que ce poste est aussi augmenté par Pully Québec, qui a lieu tous les deux ans.

M. Hofmann

Se demande pourquoi une telle augmentation est annoncée au poste 180.3517 participation charges cantonales trafics.

M. Chaubert

Relève que ce déficit lié au COVID, doit être partager entre toutes les communes.

M. Farinelli

S'interroge sur le montant de la facture sociale et si celui-ci se trouve dans les comptes.

M. Kehtari

Confirme que le montant dû est bien comptabilisé.

M. Hofmann

Se demande où se trouve le montant dû part l'assurance concernant les dégâts liés à la grêle.

-
- M. Kehtari** Précise qu'il ne figure pas dans les comptes. Ce montant sera affecté sur l'année durant laquelle cette somme sera versée.
- M. Hofmann** Poste 351.3186 prime d'assurance, s'interroge sur une augmentation de plus de CHF 6'000.-
- M. Kehtari** Précise qu'il s'agit d'une assurance complémentaire RC acceptée pour le risque. Suite à une intrusion au foyer, une partie du marbre a été cassé. Le coût de la réparation s'est monté à CHF 30'000.-. L'assurance a pris en charge la totalité, toutefois cela a engendré une augmentation des primes.
- M. Hofmann** S'interroge sur le poste prestation de service 420.3185, avec des frais d'étude de signalétique village pour un montant de CHF 45'000.- et se demande si cet investissement est judicieux aux vues des finances de la commune.
- Mme Dillner-Reichen** Précise que cette étude est déjà entamée depuis quelques années, avec un projet qui sera présenté au conseil. Le but est de marquer l'entrée du village, au nord et à l'ouest. Une pré étude a été faite, avec comme problématique l'uniformité de la signalétique au sein de notre commune. Les commerçants du village demandant l'autorisation de signaler leur commerce, voient leur demande retenue car nous désirons une uniformité et que ce projet doit aller de l'avant.
- M. Hofmann** Demande si le montant de CHF 45'000.- représente les travaux.
- Mme Dillner-Reichen** Confirme que oui.
- M. Witschi** Constate qu'aucune baisse n'est annoncée concernant l'éclairage public. Or, une partie de l'éclairage public a déjà été remplacée par du LED. Il se demande quand les économies seront vues à ce niveau.
- M. Kehtari** Confirme que depuis 4 ans, à chaque changement d'éclairage, du LED est installé. Il reste encore 2/3 de la route de la Bernadaz. Le chemin des Hérons a encore des ampoules économiques, on s'interroge s'il est judicieux de racheter du LED pour ce chemin ou s'il est judicieux d'attendre. En effet, plus on attend plus la technologie est avancée.
- M. Hofmann** S'interroge sur le poste « entretien parcs et zones de loisirs » augmenté de plus de CHF 20'000.-.
Et se demande comment se fait-il que des rondins de bois ont déjà pourri à la campagne Marcel.
- Mme Dillner-Reichen** Relève que c'est la voirie qui va s'occuper de refaire l'aménagement des rondins de bois.

Annnonce que d'autres choses sont souhaitées notamment remettre un bac à sable, fortement apprécié des enfants, rénover le plongeoir et remise aux normes du tape-cul.

M. Witschi

Demande des informations sur le puit découvert récemment à la campagne Marcel.

M. Chaubert

Ce puit a été découvert par hasard sous la pierre se trouvant au milieu de la campagne Marcel. Un devis a été demandé pour un projet de réfection. La question qui subsiste est si la commune doit le mettre en valeur ou si ce puit doit être rebouché.

M. La Fuente

Concernant le port, à la vue des comptes, il constate un budget dépassant la somme de CHF 30'000.- alors que les comptes 2020 sont à hauteur de CHF 8'200.-. Demande des précisions sur cette augmentation.

D'autre part, il constate n'avoir jamais vu quelqu'un nettoyer le port, port dans lequel il n'y a pas de WC et se demande à quoi sert le poste imputation internes frais de personnel.

M. Kehtari

Rappelle que les frais divers pour réalisation du port sont entièrement autoporteurs, la caisse communale ne devant pas alimenter ce poste. Dans ce budget, il a été calculé quels sont les frais de rénovation par année pour le port. Un montant de CHF 19'000.- a été retenu.

Les imputations internes frais de personnel correspondent aux frais de la voirie, concernant le nombre d'heures dédiées au port et les travaux y incombant.

Des frais d'entretien de jeunesse liés au remplacement des embranchements de la digue sud ainsi que le détachement du ponton sud, avec l'installation de pieux supplémentaires, montrent qu'il faut prévoir plus au budget afin de prévenir les risques liés aux intempéries.

Concernant les WC, le canton a refusé toutes nouvelles constructions concernant cette place.

M. La Fuente

Se demande pourquoi les cours d'eau font parties de ce poste.

M. Kehtari

Précise que cela ne concerne pas le port.

M. Witschi

Constata qu'effectivement, les frais imputés au port paraissent élevés, et estime qu'il n'est pas justifié d'imputer les frais de nettoyage de la place du 1^{er} août à ce poste, étant donné que ce n'est pas les usagers du port qui profitent de cette place de pique-nique.

- M. Hofmann** Imputation interne des frais de personnel et demande une transparence au prochain conseil.
Relève la somme de CHF 19'000 de fonds de rénovation, soit sur 20 ans cette somme se montera à CHF 380'000.-. Il se demande pourquoi ne pas prendre ce fonds de rénovation pour ces travaux dûs aux intempéries. Il se dit fâché avec cette affaire de port, on nous a vendu du rêve, avec un port démontré comme le plus beau et le plus solide, or aujourd'hui nous avons un port qui coûte très cher.
- M. Hofmann** En page 17, poste 580.3652 « chapelle et culte », il s'interroge sur une telle augmentation entre les comptes 2020 et le budget 2022.
- Mme Martin** Précise que cette augmentation est due à l'intégration de la communauté israéliite.
- M. Hofmann** S'interroge sur les horaires du Securitas à la plage. Estime que si des économies doivent être faites, ce poste pourrait être supprimé.
- Mme Dillner-Reichen** Rappelle que cette surveillance remonte à 4 – 5 ans et qu'elle est intervenue suite à des demandes de riverains. De plus, il est relevé que ce système permet de garder cet endroit agréable pour tous.
- M. Hofmann** Demande des précisions sur le calcul des participations communales de la garderie et de l'Escale.
- Mme Martin** Précise que l'UAPE est gérée par une association. Une forte demande pour ces structures d'accueil oblige de faire des provisions. D'autre part l'annexe polyvalente est fortement utilisées les après-midis et une demande d'ouverture en fin de journée a été faite. Cela implique de budgétiser le salaire du personnel. Remarque que les aides sont toujours en diminution et que les 63% des parents paient plein pot les structures d'accueil pré et parascolaire.
Aux Petits Pas un jeune cuisinier a été engagé, de cela une diminution de salaire en a découlé, vu son jeune âge.
- M. Kehtari** Précise que les charges d'assurance AVS et chômage, ce poste comprend aussi le traitement des Municipaux.
- Le président** Passe au vote sur l'amendement ;
- « Réduction de la contribution à la facture sociale, le poste correspondant n°720.3515 étant diminué à CHF 1'920'594.48 au lieu de CHF 2'879'452.- ».
- | | |
|--------------------------------|-------------------|
| - des revenus pour | CHF 11'560'403.97 |
| - des charges pour | CHF 12'599'743.80 |
| - et un excédent de charges de | CHF 1'039'339.83 |

- ✓ 35 acceptations
- ✓ 1 avis contraire
- ✓ 0 abstention

L'amendement est accepté avec un avis contraire.

Le président

Passé au vote sur les conclusions du préavis amendé ;

- ✓ 34 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 2 abstentions

Le préavis est accepté avec deux abstentions.

6. PRAVIS MUNICIPAL N°10/2021 –PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT POUR LA LEGISLATURE 2021-2022

M. Lemmel

Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.

M. Kehtari

Présente le planning des investissements jusqu'en 2026, avec le retrait du projet BHNS et également le projet des Côtes-St-Maire. Ce projet ayant comme but une vraie politique de logements et sera autoporteur. Tous deux n'étant pas compris dans le plafond d'endettement.

Précise que le niveau d'endettement actuel se monte à CHF 12'500'000.-.

Depuis 2016, la marge moyenne d'autofinancement se monte CHF 93'000.- et espère qu'avec ce plafond d'endettement fixé à 17'000'000.- la législature 2021-2026 pourra être clos sans devoir augmenter cet emprunt.

Le président

Ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Witschi

Remercie M. Kehtari pour les commentaires fort utiles de l'approche de la Municipalité, avec comme objectif de ne pas endetter la prochaine génération.

Relève que selon l'art. 143 de la Loi sur les communes, les communes sont libres de déterminer leur plafond d'endettement et constate que Paudex se situe dans une situation moyenne selon l'échelle d'évaluation, soit entre 100% et 150%. Or il estime qu'avec un plafond d'endettement aussi élevé la situation est mauvaise. C'est à contre-cœur qu'il approuve ce préavis, tout en sachant qu'il y a toujours les rénovations des routes notamment.

M. Kehtari Annonce qu'une première approche pour le projet des Côtes-St-Maire a eu lieu, relève qu'en l'espèce uniquement le coût de construction devra être financé. Un préavis sera présenté sur l'étude de ce projet, aucune autre recette d'impôt, recette qui ne pourrait pas être happée par la facture sociale.

M. Hofmann Regrette que la proposition de notre ancien syndic M. Serge Reichen, n'a jamais abouti. Une proposition d'acquérir le bâtiment derrière la commune était un investissement intelligent, avec un bon rendement pour la commune.

Le président Passe au vote sur les conclusions du préavis ;

- ✓ 36 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Ce préavis est accepté à l'unanimité.

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Mme Martin Remarque que beaucoup de cas COVID ont été recensés à l'école. Elle se réjouit du succès des Fenêtres de l'avent, qui se sont déroulées comme à l'accoutumée, dans une ambiance festive et bon enfant.

M. Spring S'excuse pour le froid dans la salle, espère que cela ne se reproduira pas lors de la prochaine séance.

M. Chaubert Annonce la démission de la secrétaire municipale adjointe, Mme Emmanuelle Courvoisier-Leite. Et informe que la place devant l'ancien collège a été refaite. Petite parenthèse sur le refus, lors du dernier conseil, concernant les BHNS et précise que les remarques fusent de toute part et qu'il en assume pleinement les conséquences.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Hofmann Se réfère à deux articles dans le Coquadit concernant le cèdre du Liban se trouvant à la campagne Marcel. Un premier article, remontant à une année, stipulait que tout allait bien pour notre cèdre, que des contrôles devaient être faits régulièrement, mais que le bois était suffisamment sain pour résister aux intempéries. Or, un nouvel article venant d'être publié, annonce qu'il faudra se séparer de ce dernier et que l'idée doit être dans la tête des habitants. Il se demande pourquoi un tel retournement de situation. Il rappelle qu'en décembre 2020, une grosse branche est tombée, et cela peu de temps qu'après les enfants aient quitté l'UAPE.

Mme Dillner-Reichen Relève que ce cèdre est suivi depuis de nombreuses années, il se situe dans un parc fortement fréquenté par des enfants et que plusieurs études ont démontré que l'intérieur de l'arbre n'est pas si mauvais. Toutefois, le but essentiel de cet article paru dans le Coquadit, a été publié pour préparer la population sur le fait que cet arbre pourrait être abattu d'un jour à l'autre et rappelle que la municipalité ne veut prendre aucun risque pour la sécurité de sa population.

Le président Souhaite de joyeuses fêtes de Noël à tous et remercie tous les conseillers, ainsi que les commissions pour le travail effectué.

La séance est levée à 21h26.

La date de la prochaine séance est fixée au lundi 7 février 2022 à 20heures.

Le Président

Pierre-André Di Natale

La Secrétaire

Caroline Genovese